

Départ en vacances

Quelques rappels des règles de sécurité, pour passer un été en toute tranquillité.

Avant de quitter la maison :

- **Débrancher** les appareils électriques et les multiprises qui n'ont pas besoin d'être alimentés durant votre absence (télévision, ordinateur...).
- **Vérifier** qu'il n'y a pas de bougies allumées qui pourraient être oubliées.
- **Vérifier** que tous les radiateurs sont éteints et ne sont pas couverts par des vêtements ou autres textiles.

Le barbecue, un moment de détente qui peut avoir des conséquences parfois dramatiques : Les brûlures par flammes provoquées par l'incendie d'un barbecue sont souvent sévères et peuvent toucher le visage, les bras ainsi que les voies respiratoires en raison des émanations d'air brûlant. Il est donc impératif de respecter ces simples règles de sécurité :

- **Installer le barbecue dans un endroit stable, éloigné de la végétation et à l'abri du vent.** Ceci afin d'éviter la chute du barbecue, un retour de flamme ou la propagation du feu.
- **Prendre des précautions avec les liquides inflammables.** Tout alcool à brûler et autres produits inflammables sont à proscrire et il faut veiller à tenir le barbecue à distance des produits chimiques.
- **Utiliser des barbecues répondant aux normes NF et s'équiper d'extincteurs.** Il est bon de savoir que si un simple verre d'eau peut éteindre un feu naissant, une citerne est souvent nécessaire pour le stopper après seulement trois minutes... !

Les résidences secondaires, bateaux, camping-cars ou mobil-homes, doivent impérativement être soumis à des règles de sécurité contre les incendies, au même titre qu'une habitation principale. Quelques conseils... :

- **Vérifier l'état des différentes installations électriques lors de son arrivée sur son lieu de vacances.** Fils électriques dénudés, prises cassées, appareils défectueux sont autant de risques de départ d'incendie. A cet égard, l'attention doit être redoublée lorsqu'il s'agit de lieux d'habitation temporaire inoccupés le reste de l'année.
- **Eviter de surcharger les prises électriques.** Même si un mobil-home ou une caravane offrent un confort comparable à celui d'une maison, les prises électriques sont moins nombreuses. Or trop d'appareils sur une même prise peuvent générer un court-circuit et déclencher un incendie.
- **S'équiper de détecteurs de fumée.** Les installer dans les zones à risque permet d'être prévenu à temps lors de tout départ d'incendie, notamment en pleine nuit. Simple à mettre en place et peu coûteux (entre 15 et 20 euros), ils sont tout aussi nécessaires sur vos lieux de vacances et même dans les caravanes, mobil-homes et bateaux : deux vis suffisent pour les fixer et une pile pour les faire fonctionner. Les extincteurs sont également indispensables et sont les meilleurs alliés en cas de départ de feu.

A savoir : le voyage en voiture présente également des risques d'incendie ! Les précautions nécessaires à ne pas oublier :

- **Eviter de fumer en conduisant.** Ou à défaut, être très vigilant à la cendre et à l'utilisation des allumettes. En effet, de nombreux incendies peuvent être provoqués par la projection d'une cendre incandescente à l'arrière de la voiture.
- **En cas d'incendie de voiture, penser à se protéger avant d'intervenir.** Les mains étant les plus exposées, il faut les protéger avec des gants en cuir. Posséder une couverture anti-feu est également un bon moyen de se préserver des flammes.
- **L'extincteur, un voyageur qui protège des vies.** Outre une roue de secours et une trousse de soins, l'extincteur est indispensable. Les incendies de voiture sont le plus souvent dus à une défaillance des systèmes électriques embarqués, un extincteur est donc le seul moyen d'intervention en cas de départ de feu.